

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 05 Octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume MENARD, Maire.

Présents : Mesdames Martine OPERON et Anick CAZIER. Messieurs Marc VAN ACKER, LE CONTE Bernard, Jean TILLIER, Jérôme PARIZE et Benoît JOLY.

Absente excusée : Brigitte OLIVIER.

Pouvoir : Brigitte OLIVIER à Mme Martine OPERON.

Madame Martine OPERON est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. N'appelant aucune objection ou remarque, le registre est signé par le Conseil. Le Conseil municipal passe à l'Ordre du jour.

TARIF CONCESSION CIMETIERE

Le coût des travaux d'édification des 12 cavurnes est de 3 714.44 €, la commune a bénéficié d'une subvention de 1230.00 € du Conseil départemental de l'Oise. Leur prix revient donc à 300.00 € chacune.

Actuellement les concessions caveaux cimetières sont vendues à 50 € pour 50 ans.

Après délibération, les membres décident de les augmenter à 80 €. Application au 1^{er} Janvier 2024. Une délibération est nécessaire.

Une délibération sera prise pour la modification du règlement du cimetière (adapté avec les nouveaux aménagements).

TRAVAUX EGLISE

Un diagnostic géotechnique a été réalisé sur l'église pour la somme de 3 960.00 € par l'entreprise ECR Environnement et une étude topographique à l'aide d'un drone par l'entreprise AIR SCANNER pour la somme de 6 600.00 €, dans le but d'obtenir des subventions.

Une réunion aura lieu avec l'A.D.T.O. et M. BRUNELLE pour avoir des devis.

Des subventions seront demandées au Conseil Départemental de l'Oise, la Région la D.R.A.C., et la sauvegarde de l'Art Français.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Rue Paul-Bou langer : Travaux de voirie par l'Entreprise COLAS. Une subvention du Conseil Départemental a été accordée pour la somme de 7 310.00 €, ce qui représente 42 % de la dépenses (17 423.00 €). La demande de la DETR a été refusée.
- Fossé dans le bas de Caply : Travaux de réseau d'eaux pluviales par l'Entreprise ROUSSEL. Deux subventions ont été accordées : du C.D. pour la somme de 5 480.00 €, ce qui représente 20 % de la dépense et par la D.E.T.R pour la somme de 10 962.80 ce qui représente 40 % de la dépense.
- Achat de panneaux. Une subvention du Conseil Départemental a été accordée pour la somme de 4 074.00 € ce qui représente 52 % de la dépense au titre des amendes de police. La demande de la DETR a été refusée.
- Une clôture dans le fond de la cour de l'école est nécessaire. Un devis est arrivé pour la somme de 9 404.00 €. D'autres devis seront demandés.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2023

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine OPERON, Adjointe en charge des Fêtes et Cérémonies.

Madame OPERON indique que le repas des Aînés aura lieu comme les autres années le samedi 11 novembre 2023. Le menu est défini et le repas sera confectionné par les époux LIBERAL.

L'arbre de Noël est géré par le Syndicat Scolaire, il aura lieu cette année à Vendeuil-Caply le samedi 16 décembre 2023. Le spectacle n'est pas encore trouvé.

DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

▪ Rapport Moral SE 60

Les membres votent POUR le rapport moral SE 60 de l'année 2022. Celui-ci sera envoyé prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Une lettre de M. DESACHY est arrivée en mairie. Celui-ci propose de vendre la parcelle où se trouve le calvaire près du Musée pour l'euro symbolique. C'est toujours l'agent communal qui entretient les arbres autour. Ce calvaire date de 1898. Les membres acceptent. M. Bernard LE CONTE propose de demander à Stéphane PARIZE de couper les arbres.

La CCOP accorde des subventions pour les calvaires à hauteur de 50 % (maximum 2000 € de dépenses).

Pour les arbres à replanter dans le chemin des Marais, la commune n'a pas réussi à avoir de subvention. Le devis de 2022 est de 2 921.00 €. Jean-Gabriel MOREL donne 50 piquets.

Demande d'un habitant pour un composteur. Ce n'est pas à la commune mais à la CCOP de le fournir.

Il y a encore des nids de frelons sur la commune. Une entreprise doit intervenir. C'est au propriétaire de payer l'intervention.

Une table de ping-pong offerte par la CCOP, dans le cadre des J.O. 2024, arrive demain. Elle sera installée avec une dalle sur la place de la Rue Paul-Bou langer. 3 bancs ont été livrés. M. OPERON se propose d'aider pour le dallage.

M. Jean TILLIER propose d'associer les enfants à la plantation des arbres (école maternelle voir avec Mme DEMONCHY Sylvie).

Le curage du fossé a été fait. M Jean TILLIER dit qu'il a reçu des compliments.

M. Jean TILLIER demande qui a repris la compétence Syndicat de la Noye. M. Benoît JOLY demande pourquoi si peu de travail. M. le Maire indique que c'est la CCOP qui a en charge la compétence.

L'éclairage de la salle reste allumé tous les week-ends, les locataires ne font pas attention. L'entreprise FONTAINE passera pour proposer d'installer une minuterie devant la salle ainsi que côté cuisine. D'autres entreprises seront consultées. Suite à cela il y aura une réunion commission salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30.

Les Membres,

Le Maire,